

**AFFAIRE N° 24 - Répartition de l'allocation scolaire provenant des crédits
 BARRAGE - Programme 1954.**

M. le Maire donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Je vous donne lecture du projet de budget arrêté :

- en recettes et en dépenses à la somme de **20.541.475. Fr**

RECETTES

- Art. 729 :	cantines scolaires..	8.216.590.	
- Art. 837B :	participation de la Caisse départementale scolaire.....	12.324.885.	
			20.541.475. Fr

DEPENSES

- Art. 186 :	Remboursements d'emprunts	7.699.673	
- Art. 633 :	acquisition de petit matériel.....	2.552.640	
- Art. 663 :	Documentation générale..	44.956	
- Art. 679 :	Cantines scolaires.....	8.216.590	
- Art. 2142 :	Acquisition de mobilier scolaire.....	2.036.622	
			20.541.475. Fr

T.S.V.P.....

LE MAIRE : Je crains que le chiffre de 2.036.622. Fr prévu pour l'achat du mobilier scolaire ne soit insuffisant, et je vais en demander le relèvement.

Le rapport présenté par le Maire est adopté à l'unanimité.

*Approuvé
 dans le 18^{ème} Annuaire
 de Préf. et par
 obligation
 Secrétaire Général
 igne J. Duchow*